



Le Président

Cergy, le 03 AOUT 2015



D15-DGAT-4865
Affaire suivie par : Romain GUILLOU
tél : 01 34 25 13 64
courriel : romain.guillou@valdoise.fr

(Liste Destinataires in fine)

Madame le Maire,

Le Conseil départemental du Val d'Oise a suivi avec attention le projet de modernisation de la ligne Serqueux – Gisors, mal dénommée car les trains circuleront de la Normandie jusqu'à la Grande Ceinture en Île-de-France.

Le Conseil s'y est unanimement opposé lors de l'Assemblée départementale du 10 juillet 2015.

Si un report modal des marchandises de la route sur le fer semble tout à fait légitime pour accroître la compétitivité du port du Havre, cela ne doit pas se faire au détriment des populations riveraines de la ligne J du Transilien.

En effet, l'itinéraire traverse une zone urbanisée dense inadaptée à la circulation des trains de fret entre Gisors, Pontoise et Argenteuil.

Les riverains de la ligne J, entre Conflans-Saint Honorine et Argenteuil, seront impactés par l'afflux de trains de fret ; or le périmètre d'études et d'indemnisations n'intègre pas ces territoires. Il est donc demandé à SNCF Réseau d'étendre ce périmètre.

Il est également demandé à SNCF Réseau d'étudier plus en détails les impacts du fret sur le trafic voyageurs, tant sur la cohabitation entre les trains fret et les trains voyageurs, que sur les bus et véhicules particuliers qui empruntent les 27 passages à niveau de cet axe ferroviaire.

Aussi, Monsieur Jacques Rapoport, Président de SNCF Réseau a été invité à venir présenter le projet de modernisation de la ligne Serqueux - Gisors lors de l'Assemblée départementale du 25 septembre 2015, afin de répondre à l'ensemble des interrogations qui persistent autour de ce projet.

Vous trouverez la délibération jointe à ce courrier qui expose en détail la position du Conseil départemental du Val d'Oise.

Les services du Département restent à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes hommages.

Arnaud BAZIN

Destinataires in fine :

Communes :

- Chars
- Brignancourt
- Santeuil
- Us
- Ableiges
- Montgeroult
- Boissy-l'Aillerie
- Osny
- Pontoise
- Saint-Ouen l'Aumône
- Éragny
- Herblay
- La Frette sur Seine
- Cormeilles en Parisis
- Argenteuil

Intercommunalités

- Monsieur Philippe Doucet, Président de la CA Argenteuil Bezons
- Monsieur Yannick Boëdec, Président de la CA Le Parisis
- Monsieur Dominique Lefebvre, Président de la CA Cergy Pontoise
- Monsieur Michel Guiard, Président de la CC Vexin Centre

Partenaires du projet :

- Monsieur Jean-Paul Huchon, Président de la Région Île-de-France
- Madame Sophie Mougard, Directrice générale du STIF
- Monsieur Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Région Haute Normandie
- Monsieur Pascal Martin, Président du Conseil départemental de la Seine Maritime (76)
- Monsieur Patrick Berg, Directeur de la DREAL Haute Normandie
- Monsieur Nicolas Occis, Directeur/Président d'HAROPA
- Monsieur Gilles Leblanc, Directeur DRIEA
- M le Préfet Philizot, délégué interministériel à la Vallée de la Seine
- M. le Président du Conseil départemental de l'Oise

Élus du Conseil départemental :

- Mme CHRISTIN / M.METEZEAU (Argenteuil 1)
- Mme METREF / M.BENEDIC (Argenteuil 2)
- Mme MENHAOUARA / M.BOUGEARD (Argenteuil 3)
- Mme TINLAND / M.PAYET (Cergy 1)
- Mme MERIZIO / M.PUEYO (Cergy 2)
- Mme CAVECCHI / M.BOEDEC (Franconville)
- Mme DOCTEUR / M.ROULEAU (Herblay)
- Mme BORGEON / M.SEIMBILLE (Pontoise)
- Mme PELISSIER / M. EON (Saint Ouen – L'Aumône)
- Mme COUCHOT / M.MULLER (Vauréal)
- M SUEUR 1^{er} VP à l'Économie

REPUBLIQUE FRANCAISE

Publié le

17 JUIL. 2015

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ACTE TRANSMIS AU REPRÉSENTANT DE L'ETAT

N° 6-07

ACTE EXECUTOIRE
APPLICATION DE L'ARTICLE
L3131-1 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE 17 JUIL. 2015

Séance du 10 Juillet 2015
adoptée à 11 h 11

Geneviève VOLONDAT
Chef du Service de la Coordination

Le Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 10 juillet 2015 à 9 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud BAZIN, le quorum étant atteint.

Membres présents :

M. Anthony ARCIERO	M. Xavier HAQUIN	M. Alexandre PUEYO
M. Arnaud BAZIN	Mme Emilie IVANDEKICS	Mme Agnès RAFAITIN
M. Fabien BENEDIC	Mme Aurore JACOB	M. Philippe ROULEAU
Mme Michèle BERTHY	M. Gérard LAMBERT-MOTTE	Mme Isabelle RUSIN
M. Yannick BOEDEC	Mme Cergya MAHENDRAN	M. Cédric SABOURET
Mme Sophie BORGEON	Mme Nessrine MENHAOUARA	M. Gérard SEIMBILLE
M. Nicolas BOUGEARD	Mme Monique MERIZIO	M. Philippe SUEUR
Mme Marie-Christine CAVECCHI	M. Philippe METEZEAU	Mme Djida TECHTACH
Mme Marie-Evelyne CHRISTIN	Mme Nadia METREF	Mme Virginie TINLAND
Mme Sylvie COUCHOT	M. Jean-Pierre MULLER	Mme Chantal VILLALARD
M. Daniel DESSE	M. Armand PAYET	
M. Pierre-Edouard EON	Mme Véronique PELISSIER	

Le Secrétaire : M. Arnaud BAZIN

Ettaient absents, excusés et donnant pouvoir :

M. Michel AUMAS a donné pouvoir à Mme Cergya MAHENDRAN
Mme Laetitia BOISSEAU a donné pouvoir à M. Gérard LAMBERT-MOTTE
M. Nicolas BOUGEARD a donné pouvoir à Mme Nessrine MENHAOUARA
Mme Jeanne DOCTEUR a donné pouvoir à Mme Marie-Evelyne CHRISTIN
M. Youri MAZOU-SACKO a donné pouvoir à Mme Nadia METREF
M. Sébastien MEURANT a donné pouvoir à Mme Emilie IVANDEKICS
M. Philippe ROULEAU a donné pouvoir à Mme Michèle BERTHY
Mme Muriel SCOLAN a donné pouvoir à M. Philippe SUEUR
Mme Deborah SEBBAGH a donné pouvoir à M. Fabien BENEDIC
M. Luc STREHAIANO a donné pouvoir à M. Arnaud BAZIN
Mme Chantal VILLALARD a donné pouvoir à Mme Isabelle RUSIN

En cours de séance :

Départ de M. Nicolas BOUGEARD à 11 h 17

Départ de Mme Chantal VILLALARD à 11 h 45

Départ de M. Philippe ROULEAU à 12 h 00

Le Rapporteur : M. Alexandre PUEYO

SERVICE : Direction des Transports

OBJET : Modernisation de la ligne Serqueux - Gisors.

Transports - Transport Ferroviaire

ACTE TRANSMIS AU REPRÉSENTANT DE L'ETAT

LE 17 JUIL. 2015

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport du Président du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la commission : Transport - Infrastructures - Logement

Vu l'avis de la commission : Finances - Administration Générale - Innovation

Après en avoir délibéré :

Considérant qu'il est contradictoire d'augmenter les nuisances nocturnes des riverains des voies ferrées à l'heure où la densification autour des gares conduit à voir se construire de nombreuses opérations immobilières le long des voies ferrées, y compris sur des terrains commercialisés par SNCF Réseau ;

Considérant que ce projet n'est pas acceptable tant qu'il ignore :

- la prise en compte globale de la liaison Le Havre - Ile-de-France et par conséquent la nécessité d'intégrer la section Conflans-Sainte-Honorine-Argenteuil dans le périmètre d'étude ;
- l'impact sur le trafic voyageur quotidien de la ligne J déjà très dégradé actuellement (Paris-Saint-Lazare-Argenteuil-Conflans-Sainte-Honorine-Pontoise-Gisors) ;
- l'impact sur la sécurité aux passages à niveau concernés ;
- l'impact sur la fluidité et sur les lignes de bus concernées aux franchissements des passages à niveau ;

RECONNAIT l'intérêt économique du développement du fret ferroviaire pour la desserte du port du Havre ;

EMET un avis défavorable à la modernisation de la ligne Serqueux-Gisors tel que le projet est proposé aujourd'hui par SNCF Réseau ;

DEMANDE d'étendre le périmètre d'étude d'impacts à la section Conflans-Sainte-Honorine/Argenteuil de la ligne J ;

DEMANDE que soit modifiée la dénomination Serqueux-Gisors qui n'éclaire pas sur la vraie nature du projet ;

DEMANDE la suspension du trafic de nuit ;

DEMANDE des garanties sur la sécurisation des 27 passages à niveau, tant pour les piétons que les véhicules, sur la ligne J entre Chars et Argenteuil ;

DEMANDE que soit mesuré l'impact de la fermeture des passages à niveau sur le trafic routier et notamment le trafic des bus ;

DEMANDE que soit mesuré l'impact sur le trafic voyageurs de la ligne J et que des améliorations puissent être apportées au réseau et à la qualité du service ;

DEMANDE que soit prise en compte, dans un périmètre élargi, l'ensemble des mesures compensatoires visant à réduire à la source les vibrations et les nuisances sonores des logements et équipements publics de toutes les communes riveraines.

Le Conseil départemental a adopté les propositions du Président dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	<i>41</i>
<i>Vote contre</i>	<i>0</i>
<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>1</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

ACTE TRANSMIS AU REPRÉSENTANT DE L'ETAT

LE 17 JUIL. 2015

Contre : 0

Autre : Ne prend pas part au vote: M. Philippe SUEUR

Abstention : 0

Le Président du Conseil départemental



Arnaud BAZIN